

SECRETARIAT

31 AOÛT 2012

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Le 28 août 2012

Le secrétaire
Régie de l'énergie
800, place Victoria, bur. 2,55
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2013-2014.

Mesdames, messieurs les régisseurs,

Par la présente, je désire m'opposer vivement à la demande de hausses tarifaires de 2,9 % déposée par Hydro-Québec pour 2013-2014. En fait, je m'oppose à toute demande de hausses tarifaires pour les deux motifs suivants.

1. Le service de fourniture d'électricité d'Hydro-Québec est peu fiable et sujet à des pannes très fréquentes et ce, depuis plusieurs années. Mon épouse et moi, avons décidé récemment de comptabiliser ces pannes. Voici donc la liste des interruptions que nous avons subies au cours des deux (2) derniers mois.
 - 3 juin : vers 22h45
 - 4 juin : vers 7h30
 - 8 juin : vers 16h10
 - 12 juin : vers 15h45
 - 12 juin : au cours de la nuit
 - 29 juin : vers 20h30
 - Entre le 30 juillet et le 3 août : nous étions en vacances
 - 15 août : vers 22h00

Exception faite pour la panne survenue entre le 30 juillet et le 3 août, dans AUCUN des autres cas, l'interruption de service était due au mauvais temps (orages, vents violets, etc.). Peut-être, était-ce aussi le cas durant nos vacances mais nous ne pouvons l'affirmer avec certitude.

La durée de ces pannes variait de quelques minutes à près de six (6) heures. Une entreprise privée qui aurait un aussi mauvais service serait lapidée sur la place publique et perdrait ses clients. Mais Hydro-Québec est un monopole et nous n'avons pas le choix. La Régie que vous représentez constitue notre seul rempart face à ce monopole.

J'en conclus qu'Hydro-Québec délaisse l'entretien de son réseau de distribution mais n'hésite pas à demander des hausses tarifaires à tous les ans.

2. Mon deuxième motif d'opposition à cette augmentation concerne la gestion de cette entreprise. Au cours des dernières années, nous avons assisté à de piètres performances à cet égard. Il y a eu le reformatage du formulaire de facturation pour finalement revenir à l'ancien. Coûts (pertes), plus de 100 millions de dollars selon les médias.

Mais pire encore, l'année suivante, l'entreprise a eu le culot de verser de généreuses primes de rendement à son personnel. Dans mon esprit, une prime de rendement est versée lorsqu'il y a eu un rendement EXCEPTIONNEL, qui sort de l'ordinaire. Je me serais attendu à ce que des erreurs de gestion aussi grossières et importantes soient imputées. Mais non : même pas une « p'tite gêne ».

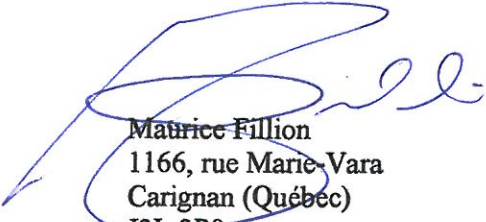
À cet égard, j'ai en mémoire une étude comparative publiée dans les médias il y a quelques années et dans laquelle Hydro-Québec se classait 17^e ... sur 18 entreprises comparables en termes d'efficacité et de coût par kilowattheure. Et je ne parle pas ici des salaires faramineux versés par l'entreprise. Poste par poste, un employé d'Hydro-Québec peut coûter plus de 30 % de plus que dans l'entreprise privée. Pas étonnant que l'entreprise devienne totalement muette lorsque les médias veulent aborder cette question.

En conclusion, je ne suis qu'un client résidentiel parmi les millions que comptent Hydro-Québec. Mon opinion ne pèse probablement pas très lourd dans votre processus décisionnel. Mais j'estime qu'un signal clair et sans équivoque doit être envoyé à cette entreprise qui est de moins en moins « connectée » et avec son réseau et avec sa clientèle.

Je m'oppose donc vivement à TOUTE hausse de tarifs tant et aussi longtemps que :

1. Hydro-Québec n'aura pas amélioré l'efficacité de son réseau de distribution (à tout le moins le résidentiel).
2. Hydro-Québec n'aura pas amélioré la gestion de son entreprise pour en réduire sérieusement les coûts d'opération.

Merci de prendre en compte mon opinion.



Matriice Fillion
1166, rue Marie-Vara
Carignan (Québec)
J3L 3P9

(450) 658-7343